



ARRETE MUNICIPAL N° 2023-15

DU 14 JUIN 2021

**ARRETE DE CIRCULATION SUR LES
VC4, VC5 ET D128 LORS DE
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
BUSES MÉTALLIQUES**

Le Maire de la commune d'ATHÉE,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise PIGEON TP – Route de Craon – 53800 RENAZÉ présentée le 01 août 2023 ;

Considérant qu'en raison de travaux de remplacement de buses métalliques, les voies communales n°4, n°5 et D128 doivent être barrées à la circulation ;

ARRETE

- ARTICLE 1** : -Du 04/09/2023 au 08/09/2023 la voie communale n°4 doit être interdite à la circulation, en raison de travaux de remplacement de buses métalliques.
- Du 07/09/2023 au 13/09/2023 le chemin de la Rivière doit être interdit à la circulation, en raison de travaux de remplacement de buses métalliques.
-Du 13/09/2023 au 20/09/2023 la route entre D128 et VC 4 doit être interdite à la circulation, en raison de travaux de remplacement de buses métalliques.
-Du 18/09/2023 au 22/09/2023 la voie communale n°5 doit être interdite à la circulation, en raison de travaux de remplacement de buses métalliques.

ARTICLE 3 : L'entreprise PIGEON TP devra assurer la signalisation des lieux, la sécurité tant des piétons que des véhicules et souscrire une assurance correspondante à l'objet du présent arrêté, la commune d'Athée déclinant toute responsabilité à ces égards.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune d'Athée,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Athée, le 07 août 2023

Le Maire,
Nadine MARTIN-FERRE

